

REPORTAGE

LE CALVAIRE  
D'UN ADOOtage  
du divorce,  
Arthur appelle  
à l'aide

**Justice** Le tribunal doit décider aujourd'hui de placer en foyer Arthur, 13 ans, et sa sœur Valentine, 10 ans. Pris dans le divorce de leurs parents, ils veulent continuer de vivre avec leur mère.

— **ALEXANDRA GONZALEZ**  
« La justice ne m'aura pas vivants. Je préfère fuguer ou en arriver à d'autres extrémités plutôt que d'être placé en foyer, séparé de ma sœur et de ma mère. » C'est avec un ton très calme, qui n'a rien d'enfantin, qu'Arthur, 13 ans, tient ces propos, assis bien droit au bord du canapé en cuir dans le salon familial. Ce garçon au visage doux entouré de bouclettes brunes a en permanence un regard grave, derrière ses lunettes, même quand il accroche un timide sourire sur ses lèvres. Il doit apprendre aujourd'hui le sort que va réserver la justice à sa sœur Valentine, 10 ans, et à lui-même. L'issue peut-être, d'une histoire familiale longue et douloureuse. Dans les années 1990, Christophe et Hélène se rencontrent en fac de médecine, dans le Val-de-Marne. Lui devient kinésithérapeute, elle psychologue clinicienne. Ils ont un enfant, Arthur, puis partent s'installer à Saint-Nazaire. C'est là qu'auraient débuté des violences conjugales, alors qu'Hélène tombe enceinte de Valentine.

« On se doutait de quelque chose, car lorsqu'on leur rendait visite, notre fille avait des bleus sur les bras. Elle évoquait des chutes. Que voulez-vous faire dans ce cas-là ? On ne peut pas s'immiscer dans la vie de couple de nos enfants », soupire le père d'Hélène, médecin à la retraite. En 2002, après avoir déposé plusieurs mains courantes pour violence, Hélène demande le divorce. Elle obtient la garde de ses enfants, quitte le domicile sous protection des forces de l'ordre, et revient vivre en région parisienne.

**Faits de violence**

Pendant un an, plus rien. Puis le père obtient de revoir ses enfants en présence d'un médiateur, dans un lieu neutre. « Il se montrait très gentil. Il a très bien su charmer les éducateurs », explique Arthur. Un juge accorde alors à Christophe un droit de visites qui évolue ensuite en week-end une fois par mois à Saint-Nazaire. Arthur n'en garde pas un bon souvenir. « J'étais tout le temps sur mes gardes. Il piquait des crises

soudaines. Cela ne m'aurait pas manqué de ne plus le voir à ce moment-là. Tout comme ça ne me manque pas aujourd'hui. Je n'éprouve que de la haine pour cet homme. » Le petit garçon, avec un langage mature, raconte posément des scènes de violence paternelle très dures, des moqueries sur sa taille, des menaces de mort et d'abandon. Des affirmations réfutées en bloc par le père, qui voit dans ce discours l'emprise de la mère (lire ci-contre). Une situation qui, elle, la désespère. « En 2002, ma fille,

âgée de 18 mois, est revenue d'une journée chez son père avec un énorme hématome. Je l'ai immédiatement amenée aux urgences. Elle souffrait d'un traumatisme crânien. Christophe s'est justifié en disant qu'elle était tombée tête la première au zoo dans l'après-midi, et qu'il n'avait pas jugé utile de l'emmener voir un médecin. J'ai porté plainte, elle a été classée sans suite, la justice estimant la version du père crédible. Puis, entre 2003 et 2008, il y a eu seize signalements pour faits de violence, déposés par des personnes différentes, comme l'institutrice d'Arthur, une assistante sociale, une psychologue... » Durant cette période, plusieurs enquêtes sociales sont menées. Toutes s'accordent sur un point : les enfants sont psychologiquement en situation de danger.

**« Je suis heureux ici »**

En octobre 2008, alors que Christophe vient chercher ses enfants à l'école pour les ramener chez lui, Arthur, âgé de 7 ans, fait une fugue. Après cet incident, les visites de

Christophe sont suspendues par un juge. C'est la dernière fois qu'Arthur et Valentine verront leur père. Convaincu que les enfants sont victimes « d'aliénation mentale » de la part de leur mère, il décide non pas de demander leur garde, mais leur placement en foyer. Les procédures judiciaires et les suivis sociaux se succèdent. Jusqu'à juillet dernier, lorsqu'un juge aux affaires familiales ordonne ce placement en foyer sans aucun droit de visite des parents, en s'appuyant essentiellement sur une expertise psychiatrique de la mère, la jugeant nocive pour les enfants. C'est le choc absolu pour Arthur et Valentine. Leur mère fait appel. Et c'est aujourd'hui que la cour doit rendre son arrêt et se prononcer. « On demande aux enfants de s'exprimer quand ils sont victimes de violences, mais j'ai l'impression qu'on ne nous écoute pas. J'ai toujours vécu avec ma mère et je suis heureux. J'ai eu les félicitations à l'école, j'ai plein d'amis, on habite une grande maison, je vois très souvent mes grands-parents, je suis heureux, répète Arthur. La justice doit normalement se comporter justement, mais il arrive qu'elle se trompe. J'espère que ce ne sera pas le cas cette fois-ci. »

## Le père témoigne

Contacté par téléphone, le père d'Arthur et Valentine n'a pas souhaité nous répondre, mais a préféré nous écrire par e-mail. « Le 12 juillet, la justice a ordonné le placement de mes enfants vivant chez leur mère afin de les en protéger. Cette décision m'est très douloureuse, voire insoutenable en tant que père. Malheureusement, c'est la seule envisageable dans l'intérêt des enfants [...]. Il est facile pour une femme d'attendre l'opinion publique en accusant son ex-conjoint de violences sur elle et ses enfants. Ce qu'elle raconte est complètement faux. [...] Arthur et Valentine, aussi bons élèves, aussi appréciés soient-ils, subissent un véritable conditionnement de leur mère. Cette décision arrache mon cœur de père, mais parfois les décisions les plus raisonnables dans l'intérêt des enfants sont aussi les plus difficiles à prendre. » Avant-hier, il a décidé de se retirer de la procédure et de ne plus réclamer le placement de ses enfants. Néanmoins, cela ne change en rien la tenue du procès en appel aujourd'hui.

**"LA JUSTICE DOIT NORMALEMENT SE COMPORTER JUSTEMENT, MAIS IL ARRIVE QU'ELLE SE TROMPE. J'ESPÈRE QUE CE NE SERA PAS LE CAS AUJOURD'HUI."**  
ARTHUR, 13 ANS